Politique des médecins de report et d'annulation de rendez-vous.

Report de rendez-vous.

Pour des raisons évidentes, le médecin a le droit de reporter une fois le rendez-vous pris avec son patient dans le cadre de la téléconsultation ou d'interprétation des résultats. Le report de rendez vous devrait se faire endéans 48 h00 avant le rendez-vous.

Cependant, dans les conditions d'urgence : le médecin peut reporter son rendez-vous 12 heures avant le rendez -vous une seule fois le mois.

En outre, après 15 minutes d'attente par le patient pour un rendez-vous pris , le patient a le droit d'annuler ou reporter le rendez-vous avec le médecin.

Le médecin a un maximum de 2 reports mensuel, au-delà de deux reports mensuels, le médecin verra son référencement revu à la baisse.

N.B : Tout report par le médecin est conditionné tout d'abord par une annulation du rendez-vous initial puis suivi d'une reprogrammation du rendez-vous en commun accord avec le patient.

Annulation de rendez vous

Le Médecin a le droit d'annuler définitivement une fois mensuellement un rendez-vous pris avec le patient sur la plateforme allo docteur et cela endéans 48 heures avant la date de rendez-vous.

N.B. Il est de l'obligation du médecin de lire et de s'imprégner de la politique d'annulation et de report du patient. En lisant la politique d'annulation et du report des médecins, le médecin valide également avoir pris connaissance de la politique des patients d'annulation, de report et de remboursement des frais de consultation par allo docteur.